



Ce document ne peut en aucun cas remplacer un permis de construire ou un plan d'exécution. Il ne sert qu'à informer l'éleveur quant à la situation des bâtiments dans leur environnement. Ce document reste donc exclusivement un avant projet propriété de la Chambre d'Agriculture de la Marne, il ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation.

## SCEA des Guisettes

### Plan de masse après projet complément

Source : CA51 - 03/03/2020

ÉCHELLE 1:1500

FEUILLE 3 / 3

#### Légende :

- FU** : Fumière non couverte 2 murs avec fosse de récupération des purins
- FSDT** : Fosse de stockage eaux salle de traite
- FOSS** : Fosse caillebotis
- FOS** : Nouvelle fosse sou caillebotis
- FOS cail1** : Fosse caillebotis
- FOS cail2** : Fosse caillebotis
- PF METHA** : Préfosse pour transfert vers méthanisation
- Réseau transfert lisier vers SARL ARVA ENERGIES
- Localisation des haies et des arbres existants
- Localisation des haies et des arbres projetés
- Réseau de collecte des jus de silos vers SARL ARVA ENERGIES

DERRIERE LES GRANGES

